



Assemblée générale

Distr. limitée
7 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Deuxième Commission

Point 100 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Mauricio Escanero (Mexique), à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/55/L.36

Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/169 du 15 décembre 1998 et 54/231 du 22 décembre 1999,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire adoptée le 8 septembre 2000¹,

Rappelant en outre le plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, tenue à Bangkok du 12 au 19 février 2000²,

Prenant acte de la Déclaration et le Programme d'action de La Havane adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000³,

Rappelant la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2000 du Conseil économique et social, tenue à New York du 5 au 7 juillet 2000⁴,

Rappelant également la résolution 2000/29 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a demandé la création d'une équipe spéciale des Nations Unies sur les techniques de l'information et de la communication,

¹ Résolution 55/2.

² TD/390, Part II.

³ A/55/74, annexes I et II.

⁴ A/55/3, chap. III, par. 17. Pour le texte final, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3*.

Prenant acte du rapport du Secrétaire général⁵,

Consciente des problèmes soulevés et des possibilités offertes par la mondialisation et l'interdépendance,

Constatant avec inquiétude qu'un grand nombre de pays en développement n'ont pas accès aux avantages de la mondialisation, que les pays en développement qui sont en train de s'intégrer à l'économie mondiale sont d'autant plus vulnérables et que les disparités entre les revenus et les capacités techniques des pays développés et des pays en développement s'accroissent d'une manière générale,

Constatant que la mondialisation et l'interdépendance ouvrent, grâce au commerce, aux investissements et aux flux financiers, ainsi qu'aux progrès des technologies, y compris des technologies de l'information, de nouvelles perspectives à la croissance de l'économie mondiale, au développement et à l'amélioration du niveau de vie dans le monde entier, et constatant également que certains pays ont progressé en s'adaptant aux changements et ont profité de la mondialisation,

Considérant qu'il importe que tous les pays élaborent au niveau national les politiques appropriées qui leur permettent de relever les défis de la mondialisation, en particulier en appliquant des politiques macroéconomiques et sociales judicieuses, notant qu'il faut que la communauté internationale appuie les efforts que déploient les pays les moins avancés, en particulier, pour améliorer leur capacité institutionnelle et gestionnaire, et considérant par ailleurs que tous les pays doivent mener des politiques favorables à la croissance économique et à la promotion d'un cadre économique mondial favorable,

Soulignant que les politiques macroéconomiques et sociales nationales peuvent donner de meilleurs résultats avec un appui international et la mise en place d'un environnement économique international propice,

Soulignant également qu'il convient de remédier aux déséquilibres et asymétries inhérents aux régimes internationaux concernant les finances, le commerce, la technologie et les investissements qui ont des répercussions négatives sur les perspectives de développement des pays en développement, en vue de réduire au maximum ces répercussions,

Notant avec une grave préoccupation qu'un grand nombre de pays en développement n'ont pas encore pu récolter tous les avantages du système commercial multilatéral existant, et soulignant qu'il importe de promouvoir l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale en vue de leur permettre de tirer tout le parti possible des perspectives commerciales nées de la mondialisation et de la libéralisation,

Souligne que le processus de réforme d'une architecture financière internationale renforcée et stable devrait s'appuyer sur une large participation dans le cadre d'une approche véritablement multilatérale, en associant tous les membres de la communauté internationale, de façon que les besoins et intérêts divers de tous les pays soient représentés comme il convient,

Soulignant également qu'il importe de réduire d'urgence les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance pour tous les pays en développement, y compris les pays en développement sans littoral et les petits États insulai-

⁵ A/55/381.

res en développement, et en particulier les pays d'Afrique et les pays les moins avancés,

Rappelant que l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée, en tant qu'instance universelle, pour mettre en place une coopération internationale permettant de surmonter les difficultés liées à la promotion du développement dans la perspective de la mondialisation et de l'interdépendance, y compris, en particulier, à la promotion d'une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation,

1. *Réaffirme* que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer, s'agissant de favoriser la coopération internationale pour le développement et de promouvoir la cohérence des politiques concernant les questions de développement mondial, y compris dans la perspective de la mondialisation et de l'interdépendance;

2. *Souligne à nouveau* que l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent prendre d'urgence, le cas échéant en association avec les gouvernements, des mesures cohérentes pour assurer une répartition large et équitable des avantages de la mondialisation, en tenant compte des vulnérabilités, des préoccupations et des besoins spécifiques des pays en développement;

3. *Préconise* une approche rationnelle de la mondialisation, grâce, notamment, au renforcement du caractère participatif du processus décisionnel afférent aux politiques économiques et financières internationales, en particulier en ce qui concerne les pays en développement, l'examen intégré par les institutions internationales compétentes des questions relatives au commerce, aux finances, aux investissements, au transfert de technologie et au développement, la poursuite de la réalisation d'un véritable train de réformes du système financier international et de nouveaux progrès en vue de la libéralisation des échanges et d'un meilleur accès aux marchés dans les domaines et pour les produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement et, à cette fin, préconise la cohérence et une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce;

4. *Demande* à tous les pays, en particulier aux grandes puissances économiques, de renforcer la cohérence de leurs politiques de coopération dans les domaines des finances, des investissements, du commerce et du développement, en vue d'accroître substantiellement leur appui au développement des pays en développement;

5. *Souligne* qu'il importe, au niveau national, de gérer des politiques macroéconomiques saines et de mettre au point des cadres institutionnels et réglementaires et des ressources humaines efficaces, de façon à atteindre les objectifs complémentaires que sont l'élimination de la pauvreté et le développement, y compris moyennant les stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

6. *Engage* la communauté internationale à promouvoir une coopération internationale pour le développement fondée sur la croissance, la stabilité et la participation des pays en développement à la mondialisation de l'économie;

7. *Encourage* les pays en développement à continuer d'appliquer des politiques de développement appropriées en vue de promouvoir le développement économique et l'élimination de la pauvreté et, à cet égard, invite la communauté inter-

nationale à formuler des stratégies à l'appui de ces politiques grâce à la poursuite des efforts déployés pour régler le problème de l'accès aux marchés, de la persistance de l'endettement extérieur, du transfert des ressources, de la vulnérabilité financière et de la détérioration des termes de l'échange;

8. *Engage fortement* la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris l'appui à la réforme structurelle et macroéconomique, aux investissements étrangers directs, au renforcement de l'aide publique au développement, à la recherche d'un règlement durable du problème de la dette extérieure, à l'accès aux marchés, au renforcement des capacités et à la diffusion des connaissances et de la technologie, afin de parvenir au développement durable de l'Afrique et de promouvoir la participation de tous les pays d'Afrique à l'économie mondiale;

9. *Se déclare à nouveau déterminée* à ouvrir de meilleures perspectives au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile, en général, à contribuer à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation des Nations Unies et, ce faisant, à renforcer les possibilités et à contrebalancer les conséquences économiques et sociales négatives de la mondialisation;

10. *Se félicite* des efforts déployés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et par le Centre du commerce international, ainsi que des autres efforts accomplis sur le plan multilatéral et bilatéral pour aider les pays en développement, notamment les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et, en particulier, les pays d'Afrique et les pays les moins avancés, à faire face à leurs préoccupations spécifiques dans le cadre de la mondialisation de l'économie, en particulier grâce à une assistance technologique dans les domaines des échanges et des politiques, de l'amélioration de l'efficacité et des politiques commerciales et du commerce des services ainsi que du commerce électronique;

11. *Souligne* qu'il importe d'instaurer une bonne gouvernance dans chaque pays, ainsi qu'au niveau international;

12. *Souligne* qu'il importe de reconnaître et de traiter les préoccupations spécifiques des pays en transition de façon à les aider à profiter de la mondialisation en vue de leur pleine intégration à l'économie mondiale;

13. *Souligne* que la technologie est le moteur de la mondialisation et qu'il importe de promouvoir un accès universel aux connaissances et à l'information et de s'employer à combler le fossé numérique et à mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement et de tous les peuples du monde afin de permettre aux pays en développement et aux pays en transition de bénéficier effectivement de la mondialisation en s'intégrant pleinement et avec succès au réseau d'information mondial qui se met en place;

14. *Encourage* le Secrétaire général, à cet égard, à poursuivre les consultations sur la création d'une équipe spéciale des Nations Unies et attend la présentation au Conseil économique et social du rapport demandé par le Conseil dans la résolution 2000/29;

15. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en étroite collaboration avec la CNUCED et les autres organisations compétentes, un rapport analytique sur les effets du renforcement des couplages et de l'interdépendance entre le commerce, les

finances, les connaissances, les technologies et l'investissement sur la croissance et le développement dans la perspective de la mondialisation, où figureront des recommandations concrètes, notamment sur les stratégies appropriées de développement, tant au niveau national qu'international, et de lui présenter ce rapport à sa cinquante-sixième session;

16. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session un point intitulé « Mondialisation et interdépendance ».
